

N° 0577 ./AIRP/NBJM/kac/acn


Abidjan, le 16.02.2021

NOTE D'INFORMATION
A L'ATTENTION DES PHARMACIENS D'OFFICINE

Il me revient de façon récurrente que les mesures barrières préconisées dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 sont de plus en plus abandonnées dans certaines officines de pharmacie.

Pour rappel, les mesures de **distanciation sociale, de marquage des sols, de lavage et de désinfection des mains, de port de masques, de protection des comptoirs**, sont celles préconisées par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Eu égard à la recrudescence des cas d'infection à Coronavirus, j'invite l'ensemble des pharmaciens d'officine à plus de vigilance et à prendre des mesures de protection dans leur officine, afin de préserver leur santé, celle du personnel et des populations.


Le Directeur
Général
Dr Assane COULIBALY

